

Réaction au tract « non à l'éolien industriel ».

Reçu par courriel le 13 mars 2014

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu votre tract « non à l'éolien industriel de grande taille ».

Vous y insistez principalement sur les nuisances visuelles et sonores et sur les risques sanitaires. Je pense, malheureusement, que ces arguments ne sont pas efficaces dans la mesure où vous ne pouvez pas vous appuyer sur de véritables études statistiques fiables, pour la bonne et simple raison qu'elles n'existent pas ou sont trop marginales pour ne pas être facilement démontées par vos opposants.

Il existe, par contre, des arguments beaucoup plus concrets auxquels vous ne faites pas, ou peu *allusion* :

- L'énergie produite, que ce soit par des éoliennes ou des cellules photoélectriques, est envoyée à un transformateur qui se trouve parfois à des dizaines de km du lieu de production. Cela nécessite donc l'enfouissement de kilomètres de câbles métalliques de fort diamètre. Les lieux d'utilisation, même s'ils ne se trouvent qu'à quelques centaines de mètres des lieux de production ne sont pas desservis directement mais nécessitent à nouveau l'utilisation de km de câbles pour les relier au poste de transformation. De plus, le transport de cette énergie subit des pertes par effet joule, directement proportionnelles à la distance parcourue. Ecologiquement parlant, ce n'est pas très glorieux. Aucun bilan, économique et écologique, n'a jamais été réalisé pour en estimer l'ampleur.

- L'implantation d'une éolienne nécessite une semelle d'environ 1000 tonnes de béton, pour une éolienne de 1 ou 2 Mw, plus pour des éoliennes plus grandes ou plus hautes. Cela signifie 10.000t pour un champ de 10 éoliennes ! Un semi-remorque transportant environ 30t, cela représente donc une noria de camions de sable, gravier et ciment qui vont tourner sur nos petites routes jusqu'à la centrale à béton puis des centaines de rotations de toupies de la centrale jusqu'aux chantiers d'implantation. Il faudra, de plus, emmener les éléments des éoliennes par convois spéciaux, de grande longueur, (une pale mesure 40m) donc détruire des abords de routes trop étroites pour permettre le passage de ces convois. Quand les travaux seront finis, les routes du canton seront détruites, Qui paiera la remise en état ?

- Quand on va sur les sites des fabricants d'éoliennes industrielles, on constate que la durée de vie est de ces éoliennes est de quinze à vingt ans et, s'ils s'engagent parfois à démanteler les éoliennes, ils ne s'engagent JAMAIS à détruire les semelles de béton. Que fera-t-on de ces plateformes stériles qui orneront la campagne quand les éoliennes auront disparu ? Faudra-t-il indemniser l'agriculteur qui n'aura plus le loyer des éoliennes mais qui ne pourra plus exploiter son champ ?

- Mais il existe un argument beaucoup plus inquiétant : quand on va sur le site de météo France, on voit que le haut Ségala est une des régions LES MOINS VENTEES DE FRANCE ! Les vents moyens sont à peine suffisants à faire démarrer une éolienne, sûrement pas à obtenir une exploitation rentable. Cela signifie que, non pas être une manne, ces éoliennes risquent fort d'être un gouffre financier dont les contribuables de la CDC seront les victimes car, bien sûr, les promoteurs du projet ne s'engageront jamais par écrit sur un volume de production.

- Encore un petit détail, comme vous le dites dans votre papier, l'Europe a condamné les rachats à tarif préférentiels, que restera-t-il à la CDC quand les tarifs seront ramenés au prix du marché ?

Je ne pense pas que les citoyens, du Haut Ségala ou d'ailleurs, soient vraiment sensibles aux arguments esthétiques ou sanitaires. Le seul moyen pour vraiment les faire réfléchir et les faire bouger est de leur montrer, par des arguments documentés, ce que risquent de leur coûter les erreurs de leurs élus.

Salutations

Bernard